

COMPTE RENDU SOMMAIRE
Réunion du Conseil Municipal
09 décembre 2009

DGE (DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT) – EXERCICE 2010

Les dossiers doivent être déposés en sous-préfecture avant le 15 décembre 2009. Le conseil municipal décide d'inscrire les travaux d'aménagement d'un bâtiment communal en local pour l'Association de Chasse au programme DGE 2010.

VENTE TERRAIN DE MARCIAC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE la vente, à la SAFER Gascogne Haut-Languedoc, de la parcelle terrain située sur la commune de Marciac (Gers), cadastrée section D, numéro 384, d'une surface totale de 7 813 m², moyennant le prix TTC de 3 900 € ;

ACQUISITION LOGICIEL POWERPOINT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE l'acquisition du logiciel Microsoft PowerPoint 2007, au prix de 232,44 € HT (278 € TTC) ;

DEFIBRILLATEUR – POINT D'INSTALLATION ET ARTICLES COMPLEMENTAIRES

Il est décidé de l'installer au complexe sports et loisirs – côté Ouest entre la porte d'entrée de la salle des fêtes et le portail menant aux gradins.

Il est décidé d'assurer cet équipement et de commander quelques accessoires (consignes 1^{ers} secours ; affichette numéros d'urgence ; panneaux directionnels).

TEMPETE KLAUS – DEMANDE D'INDEMNISATION AUPRES DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE l'estimation faite par l'expert fixant à la somme de 21 917 € le montant des dommages causés par la tempête KLAUS, et le versement de cette somme par la compagnie d'assurances.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- de participer aux frais du centre de loisirs d'Aire-sur-l'Adour, à hauteur de 5 € par jour et par enfant, pour les enfants de la commune et pour l'année 2010. Le nombre de jours subventionnés ne sera pas limité.
- l'octroi des subventions de fonctionnement suivantes – année 2009 - :

- Association Sportive Cazèrienne (ASC) : 1 372 €
- Entente Bouliste CVR : 305 €
- Association LCB : 1 200 €

- de ne pas donner de suite favorable à la demande de subvention formulée par l'Association Valentin HAÛY.

INFORMATIONS - DIVERS

- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de divers courriers reçus en mairie, relatifs à la réforme des collectivités territoriales et à la réforme de la taxe professionnelle. Les conseillers en prennent note et il est décidé de ne pas donner suite.
- Monsieur Eric ZAMPROGNA, 1^{er} adjoint, fait le point sur les travaux réalisés et en cours.
- Monsieur Jean-Michel ESTEFFE, 2^{ème} adjoint :
 - fait un compte rendu de la réunion du syndicat CEG Collège Val d'Adour (Grenade) : vote du budget primitif 2009.
 - présente divers devis relatifs à l'acquisition d'une machine à glaçons. Le Conseil Municipal est favorable à l'acquisition d'une machine à glaçons, auprès de la société CLUZEL, d'une valeur de 1 550 € HT.
- Le Conseil Municipal accepte le don du Comité des fêtes correspondant au montant des recettes encaissées lors des manifestations réalisées par la commission communale « animations ».
- Monsieur le Maire fait part des visites de la commission sécurité et accessibilité au groupe scolaire et à l'ensemble sports et loisirs. Quelques petits travaux de conformité devront être réalisés.
- Madame Rolande BESSEDE, informe :
 - de l'organisation, à la salle des fêtes, d'une foire aux collectionneurs, le 28 mars 2010
 - d'une représentation théâtrale, à la salle des fêtes, le 5 juin 2010
- Monsieur le Maire informe du versement à la commune :
 - du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2009 : 20 866,92 € ;
 - du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement 2009 : 23 036,33 €.
- Décès de Mr Jean-Marc DUCOURNEAU : Mr Jean-Pierre DUBAQUIER, 3^{ème} adjoint, fait part des remerciements adressés par la famille.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 14 décembre 2009.

Le Maire,

Francis DESBLANCS